



SÛRETÉ ET SÉCURITÉ DES FEMMES AUTOCHTONES ET L'ENQUÊTE NATIONALE SUR LES FEMMES ET FILLES AUTOCHTONES DISPARUES OU ASSASSINÉES

APERÇU

Pendant de nombreuses années, l'Assemblée des Premières Nations (APN) a insisté pour que soit mise sur pied une Enquête nationale sur la crise des femmes et des filles autochtones disparues ou assassinées. L'APN a appuyé la mise sur pied d'une Enquête nationale qui appuierait les familles et ferait en sorte que tous les gouvernements et les services de police s'acquittent de leur obligation de protéger les droits fondamentaux des femmes et des filles autochtones.

En septembre 2016, le gouvernement du Canada a mis sur pied une Enquête nationale indépendante en vertu de la *Loi sur les enquêtes fédérales*. Le rapport provisoire de l'Enquête nationale intitulé « Nos femmes et nos filles sont sacrées » a été publié le 1^{er} novembre 2017.

Le 3 juin 2019, les commissaires de l'Enquête nationale ont publié leur rapport final intitulé *Réclamer notre pouvoir et notre place*. Le Rapport final comporte deux volumes et présente 11 chapitres qui explorent les multiples enjeux intersectionnels qui contribuent aux problèmes des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées. Le Rapport final présente aussi quatre conclusions générales concernant la reconnaissance des droits, la justice, la sécurité, la santé et le mieux-être, qui comportent 231 *appels à la justice*. Les *appels à la justice* du Rapport final s'adressent aux

gouvernements (incluant les gouvernements autochtones), aux institutions, aux industries, aux fournisseurs de services, aux partenaires et à tous les Canadiens.

Plus de 2 380 personnes ont participé aux audiences de l'Enquête nationale. Quatre cent soixante-huit proches et victimes de violence ont partagé leurs expériences et formulé des recommandations dans le cadre de 15 audiences communautaires. Plus de 270 proches et survivants ont témoigné lors de 147 séances privées ou à huis clos. Environ 750 personnes ont présenté des preuves lors de collectes de témoignages et 819 personnes ont créé des œuvres artistiques qui seront versées aux archives de l'Enquête nationale. 83 témoins experts, aînés et gardiens du savoir, travailleurs de première ligne et représentants officiels ont témoigné dans le cadre de neuf audiences spécialisées.

Les commissaires ont aussi publié un rapport complémentaire intitulé « *Une analyse juridique du génocide* » qui explique la conclusion de l'Enquête selon laquelle le traitement des Premières Nations par le Canada est un génocide qui se poursuit encore aujourd'hui. Les commissaires ont déterminé que la violence coloniale, ainsi que le racisme, le sexisme, l'homophobie et la transphobie à l'endroit des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA des Premières Nations sont ancrées dans les institutions comme le système de santé et le système juridique, ainsi

que dans les lois, les politiques et les structures de la société canadienne et que ces actions représentent un génocide.

COMPTE RENDU

Le 3 juin 2019, le premier ministre Justin Trudeau a annoncé que le gouvernement fédéral s'engagerait à mener un examen du Rapport final et à élaborer et à mettre en œuvre un plan d'action national pour mettre un terme à la violence envers les femmes, les filles et les personnes LGBTQ et bispirituelles des Premières Nations. Le gouvernement fédéral s'est aussi engagé à travailler avec des partenaires autochtones pour déterminer les prochaines étapes à suivre, à faire participer pleinement les femmes, les filles et les personnes LGBTQ et bispirituelles des Premières Nations ainsi que les familles des victimes et des survivantes de violence et à prendre en compte leurs points de vue. Le premier ministre a également affirmé que le gouvernement fédéral continuerait de travailler avec les provinces, les territoires et les municipalités afin d'encourager la coopération de tous les paliers de gouvernement dans leur réponse au rapport final.

Depuis la publication du Rapport final, les Chefs en assemblée ont adopté deux résolutions en appui à la mise en œuvre intégrale des *appels à la justice* et à l'élaboration d'un plan d'action national dirigé par les femmes des Premières Nations. La résolution n° 13/2019, *Mise en œuvre des recommandations de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées* de faire ce qui suit, entre autres choses : demander au gouvernement fédéral de mettre en œuvre intégralement et immédiatement les *appels à la justice*; mettre

en œuvre intégralement et de façon constructive la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies); appuyer la mise en œuvre d'un plan d'action national complet visant à éliminer la violence envers les femmes autochtones; collaborer avec des organisations féminines autochtones de première ligne; et demander à tous les gouvernements de travailler main dans la main avec les peuples autochtones afin d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action national pour mettre un terme à la violence envers les femmes et les filles des Premières Nations.

Les Chefs en assemblée ont aussi adopté la résolution n° 67/2019, « *Élaboration et mise en œuvre d'un Plan d'action national pour contrer la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA autochtones* ». La résolution n° 67/2019 enjoint à l'APN de faire ce qui suit, entre autres choses : demander au gouvernement fédéral de veiller à ce que toute mobilisation d'un plan d'action national est exécutée avec une approche qui privilégie d'abord les familles; chercher les ressources pour élaborer un plan d'action national dirigé par les Premières Nations; demander au gouvernement fédéral de s'assurer que le Conseil des femmes de l'APN participe à la sélection des représentants nommés pour mettre en œuvre les recommandations du Rapport final de l'Enquête nationale.

Depuis la publication du Rapport final de l'Enquête nationale, le Conseil des femmes de

COMPTE RENDU DE L'APN

Novembre 2019

l'APN a organisé des réunions techniques afin d'examiner le Rapport final et l'ensemble des 231 recommandations. Le Conseil des femmes de l'APN élabore actuellement une réponse aux *appels à la justice* de l'Enquête nationale ainsi que des recommandations propres aux Premières Nations. Le Conseil des femmes de l'APN est également en pourparlers avec des

représentants de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) concernant une mobilisation en vue de l'élaboration d'un plan d'action national dirigé par les Premières Nations.

PROCHAINES ÉTAPES

- L'APN continuera de préconiser des mesures immédiates pour assurer la sûreté et la sécurité des femmes, des filles et des LGBTQ2S autochtones, ainsi que des investissements continus pour des services de guérison et de soutien culturellement appropriés pour les survivants et les familles.
- Conformément aux résolutions n° 13/2019 *Mise en œuvre des recommandations de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées* et 67/2019, *Élaboration et mise en œuvre*

d'un Plan d'action national pour contrer la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA autochtones, l'APN continuera de plaider en faveur de la mise en œuvre immédiate et intégrale des *appels à la justice* de l'Enquête nationale et préconisera un plan d'action national dirigé par les femmes des Premières Nations pour aborder la question de la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA des Premières Nations.

